

Mise à disposition de la note d'opération visée par l'AMF concernant l'admission sur Euronext Paris d'obligations convertibles en actions existantes

Paris, France – le 16 décembre 2016. Avanquest (ISIN : FR0004026714) (la « Société ») annonce la mise à la disposition du public d'une note d'opération à l'occasion de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris de 1.249 obligations convertibles en actions ordinaires existantes (« OCAE ») auto-détenues d'une valeur nominale de 1.450 euros, à raison de 1 obligation convertible pour 10.000 actions existantes auto-détenues, dont l'émission a été intégralement réalisée au profit de certains investisseurs qualifiés le 7 décembre 2016 pour un montant total de 1.811.050 euros. L'admission des OCAE est prévue le 23 décembre 2016.

Les détails de l'émission et des termes et conditions des OCAE avaient été annoncés par un précédent communiqué de presse en date du 8 décembre 2016.

Les investisseurs qualifiés, qui détiendraient 3,33 % du capital en cas de conversion de l'intégralité des OCAE, n'ont pas signé d'engagement de conservation de ces OCAE ou des actions sous-jacentes une fois les OCAE converties.

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°16-591 en date du 16 décembre 2016 sur le prospectus.

Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de Avanquest, 89/91, Boulevard National, Immeuble Vision Défense, 92250 La Garenne Colombes, sur le site Internet de la Société (<http://www.avanquest-group.com>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans une quelconque juridiction, y compris la France.

À propos d'Avanquest :

Acteur global de l'Internet et du mobile, Avanquest fait partie des quelques groupes français de ce secteur à réaliser plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié aux États-Unis. Sous l'impulsion de son Président, Pierre Cesarini, Avanquest a opéré une réorientation stratégique centrée sur trois domaines d'activités – l'impression digitale à travers sa nouvelle division PlanetArt, la gestion de l'internet des objets via sa division myDevices et enfin son activité d'e-commerce via sa division Avanquest Software :

- PlanetArt : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers son offre FreePrints – la solution la moins chère et la plus simple au monde pour imprimer ses photos de son smartphone – FreePrints a déjà conquis plus de 4,5 millions de clients, chiffre en progression de plus de 100 % en un an ;
- myDevices : plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), permettant aux grandes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, de développer et de déployer rapidement une solution IoT pour leurs clients ;
- Avanquest Software : 1er distributeur mondial de logiciels tierces parties. Avanquest Software vend tous les ans plus d'un million de logiciels via ses sites web et points de vente à travers le monde.